

MABLY et les ETATS-UNIS

Fl. GAUTHIER

"Le temps présent est gros de l'avenir".Leibniz

Gabriel Bonnot de Mably, frère de Condillac, demeure depuis plus d'un siècle un auteur méconnu. Historien philosophe, politique, Mably a développé une méthode dialectique d'analyse des sociétés qui doit beaucoup à Leibniz et à Condillac.

Issu d'une famille de noblesse de robe grenobloise, Mably fit ses études à Lyon. Il commença une brillante carrière diplomatique et tut attaché au ministre Tencin. Mably rédigea a cette occasion une histoire des traités européens depuis la Paix de Wesphalie de 1648 jusqu'à la Paix de Paris de 1763. Son activité politique dura jusque vers 1748, mais il rompit ses relations avec Tencin pour une affaire de tolérance religieuse qu'il défendit contre le ministre. A partir de cette date, il s'écarta définitivement des milieux de la cour, et se consacra a ses travaux d'histoire et de philosophie politique. La conception réaliste de sa recherche historique fondée sur l'étude des documents, lui donne une place particulièrement brillante parmi les historiens du XVIIIe siècle. A la fin du siècle il était considéré comme le plus grand historien de son temps. Il élabora une "théorie des passions", forme de sociologie historique, par laquelle il cherche à lier l'étude des formes économiques, sociales, institutionnelles aux comportements et aux systèmes d'idées qu'elles font naître, se développer ou disparaitre.

Son analyse historique, politique et critique du féodalisme d'une part, et d'autre part du développement capitaliste et colonial lui donnent une place à part parmi les penseurs di XVIIIe siècle. Il étudia de façon approfondie la naissance et le développement de "l'économie politique" chez les économistes français et anglais, et se lia avec Vincent de Gournay. Il critiqua les contradictions des économistes physiocrates et libéraux, et analysa longuement les dangers qu'il voyait dans l'éventuel triomphe de ce nouveau système dont il avait saisi le caractère expansionniste.

Nous nous attacherons ici à présenter ses analyses concernant les Etats-Unis. Vingt ans avant le Traité de Paris de 1783 reconnaissant l'indépendance des Etats-Unis, Mably étudiant les contradictions du système colonial, estima que la rupture des colonies américaines du nord comme du sud d'avec leurs métropoles, était une possibilité à l'ordre du jour. Il souligne la contradiction d'intérêts naissant de la politique de la métropole à l'égard de ses colonies, par un système d'échanges inégaux :

"Il est d'autant plus difficile de bien gouverner des colonies trop étendues et trop puissantes, que la métropole dont elles dépendent les sacrifie à ses intérêts. On veut qu'elles soient florissantes, c'est-à-dire, assez riches pour acheter chèrement les denrées et les marchandises qu'on leur portera ; mais on gêne leur industrie, et on empêche qu'elles puissent se suffire à elles-mêmes et pourvoir à leurs besoins. Il n'est pas possible que les colonies ne sentent le désavantage de leurs positions; et si elles deviennent assez fortes pour ne pas craindre leur métropole, il est naturel qu'elles tentent de se soustraire aux lois inégales auxquelles on les a soumises. C'est ainsi que quelques colonies anglaises n'obéissent déjà plus à l'acte de navigation, et commercent directement avec les étrangères sans passer par l'Angleterre."(1)

A cette époque, les colonies anglaises d'Amérique relevaient de la souveraineté de la couronne d'Angleterre, et pratiquaient le self-government : le gouverneur, puissance exécutive, était nommmé soit par le roi, soit par les seigneurs, soit par les assemblées

⁽¹⁾ MABLY, "Le droit public de l'Europe fondé sur les traités", 1763, Oeuvres complètes, Paris, 1794-95, t. 7, p. 396

locales. Il convoquait les assemblées législatives, exerçait un droit de veto sur cellesci, nommait les fonctionnaires et dirigeait les forces armées. Une série d'actes de navigation établissait un quasi monopole du transport aux navires de Grande Bretagne. Certains produits coloniaux, dont la liste s'allongeait régulièrement, ne pouvaient être commercialisés que dans l'Empire britannique. Enfin la métropole édictait des restrictions sur la production de certaines denrées dans les colonies, et empêchait les colons d'investir dans des entreprises industrielles. Mais l'absence de contrôle jusque dans les années 60 laissait aux colons une certaine liberté.

Mably analyse, toujours en 1763, le caractère de la politique de la métropole qui allait susciter la révolte des colonies de 1764 à 1776 et qui prépara la rupture. Le self-government des colonies leur permettait de prendre des mesures contraires au système colonial :

"C'est ainsi que les Anglais se plaignent que leurs colonies fassent des lois préjudiciables à la métropole ". (2)

Pour faire respecter sa politique, la métropole devra alors attaquer le self-government des colonies, et soumettre leurs assemblées au contrôle du roi et du Parlement anglais. Mably, citant un partisan de cette politique, met en lumière cette offensive en préparation:

"Lors même que les lois des colonies que nous avons reconnu être injustes, ont été abrogées, elles ne laissent pas que de s'y maintenir encore longtemps après, au grand préjudice du royaume. Il serait donc nécessaire pour remédier à ces inconvénients, qu'aucune loi n'eût de force dans les colonies, qu'elle n'eût été envoyée ici par le gouverneur et l'assemblée de chaque province, examinée et ratifiée par le roi et le Conseil, comme c'est l'usage pour les lois d'Irlande". (3)

De 1764 à 76, une suite de mesures tentaient de réduire l'autonomie des assemblées législatives coloniales. Le Sugar Act de 1764, le Stamp Act de 1765, par le biais fiscal essayaient de soumettre les colonies aux décisions du Parlement de Londres. Enfin, l'Acte déclaratoire de 1766 soumettait les assemblées coloniales aux lois de la couronne et du Parlement anglais. Ce qui conduisit les colons à dénoncer cette tyrannie qui violait la constitution anglaise elle-même en enlevant aux colons leur droit naturel d'exercer leur propre pouvoir législatif, selon la définition anglaise de la liberté politique.

Revenons à l'analyse de Mably qui vit dans le conflit d'intérêts entre la métropole et les colonies, la possibilité pour ces dernières de se rendre indépendantes de la métropole :

"Si elles (les colonies) parviennent à comparer leurs forces réunies à celles de la métropole, elles auront de l'audace ; et à la première occasion elles tenteront de secouer le joug" (4)

En 1763, l'Angleterre obtenait les colonies françaises d'Amérique du Nord. Mably analyse la situation nouvelle née du renforcement des colonies anglaises dans cette région, et de leur unification qui risque de se retour-

ner contre l'Angleterre :

"C'est pour cela qu'il importait aux Anglais que leurs colonies eussent dans leur voisinage des habitations françaises qu'elles craignissent, et qui leur fissent sentir la nécessité de la protection de l'Angleterre. Pendant que les Anglais se vantent d'avoir étendu leur commerce par leurs nouvelles acquisitions, peut-être n'ont-ils fait qu'ébranler la fidélité de leurs colonies, et donné plus de force aux abus dont ils se plaignent. En voyant le peu d'avantage qu'ils retirent de leurs conquêtes, ils doivent juger qu'il est de leur intérêt de n'en pas faire de nouvelles. Pour prévenir la révolte et une révolution, ils seraient obligés de semer des jalousies et des haines entre leurs colonies ; et par crainte d'un plus grand mal ils commenceraient ainsi à se nuire à eux-mêmes" (5).

La Guerre d'Indépendance dura de 1775 à 1783. Lors de la signature du Traité de Paris, Mably rencontra les représentants des Etats-Unis. John Adams lui demanda son avis sur les constitutions américaines. Vingt ans après, Mably reprenait l'histoire des Etats-Unis, et rédigeait ses Observations sur le gouvernement et les lois des Etats-Unis, sous forme de 4 lettres adressées à John Adams.

Dans une première partie, Mably analyse la forme des institutions des Etats-Unis cherchant à en dégager le caractère pour préciser leur capacité à s'adapter avec la structure sociale et avec le but de la société que se proposèrent les législateurs. Puis à partir de ces données, Mably, dans une seconde partie tente une analyse de l'évolution possible des Etats-Unis et des altérations

⁽²⁾ Ibid.

⁽³⁾ Ibid., p. 397

⁽⁴⁾ Ibid., p. 398

⁽⁵⁾ Ibid.

eventuelles des institutions que pourrait

imposer la structure sociale.

A l'issue de la Guerre d'Indépendance, les Etats conservèrent leur autonomie interne, et se dotèrent de constitutions républicaines, supprimant les restes de la féodalité et de la noblesse. Leur union prit la forme d'une république fédérative liée par le Congrès qui dirigea la guerre, et se dota d'une constitution en 1777.

Les Etats sont divisés en districts qui délibèrent à part et nomment leurs députés à l'assemblée législative de chaque Etat. Le suffrage, même masculin, n'est pas universel, sauf dans l'Etat de Massachusetts, un cens electoral, en général assez bas, exclut les impropriétaires qui ne payent aucun impôt et les esclaves. Toutefois, la terre étant abondante, les impropriétaires pouvaient conserver l'espérance de s'établir un jour et de devenir ainsi citoyens:

"Ces hommes sous le nom d'esclaves, si meprisés chez les Anciens, et qui aujourd'hui en Europe, avec le titre de la liberté, languissent dans un véritable esclavage, vous avez eu l'habileté de les attacher au sort de la republique en leur fournissant un moyen de sortir de leur état et d'acquérir un pécule et une industrie qui les élèveront à la dignité

de citoyens". (6)

La justice est exercée selon le principe des Jures dont Mably souligne le caractère anti-

despotique:

"C'est par une suite de principes d'humanité que vous avez adopté chez vous ... la jurisprudence des jurés qui est tout ce que les hommes ont imaginé de plus sage pour établir entre les forts et les faibles une sorte d'égalité ou plutôt une véritable égalité. Vous avez assuré à chaque citoyen la première sûreté et la plus essentielle de ne pouvoir être Opprimé par un ennemi puissant. Le magistrat lui-même ne peut point abuser de son pouvoir pour servir des passions particulières, en feignant de travailler à la sûreté publique... Vous voyez enfin que c'est à cette jurisprudence salutaire que les Anglais doivent le reste des libertés dont ils jouissent". (7)

Les institutions des Etats ont ainsi une forme

démocratique modérée :

"Je conviendrai avec vous que la démocratie doit servir de base à tout gouvernement qui veut tirer le meilleur parti possible des citoyens". Mais Mably s'interroge, la structure sociale des Etats-Unis est-elle aussi démocratique ?

"S'il est vrai que par une suite de vos liaisons avec l'Angleterre, il y ait parmi vous un

germe d'aristocratie qui cherchera continuellement à s'étendre, n'y aurait-il point quelque imprudence à vouloir établir une démocratie entière ? C'est mettre en contradiction les lois et les moeurs". (8)

Cette situation contradictoire n'a pas été prise en compte par les législateurs. Pour assurer la stabilité d'institutions démocratiques, il fallait prévoir les moyens de refondre la société de façon à permettre le développement d'un processus détruisant les germes d'une différenciation de classes entre les citoyens: "Il aurait fallu principalement s'occuper à mettre des entraves à l'aristocratie et faire des lois pour empêcher les riches d'abuser de leurs richesses, et d'acheter une autorité qui ne doit pas leur appartenir... Je crains que les riches ne veuillent former un ordre à part et s'emparer de toute l'autorité, tandis que les autres, trop fiers de l'égalité dont on les a flattés, refuseront d'y consentir ; et de là doit nécessairement résulter la dissolution du gouvernement qu'on a voulu établir". (9)

Ce n'est pas seulement sur la contradiction existante entre les lois et la réalité sociale que Mably attire l'attention, mais sur l'absence, chez les législateurs des Etats, de projets pour dégager les voies d'une solution à cette situation contradictoire: "Ces réflexions m'ont conduit à trouver étrange que les Etats-Unis d'Amérique possédant des terres fertiles et étant placés de la manière la plus favorable pour faire un riche commerce, n'aient pas prévu qu'ils seraient bientôt exposés à tous les abus qui accompagnent nécessairement de grandes richesses. Leurs législateurs devaient donc sentir que leurs républiques auraient difficilement les moeurs que demande la liberté. Ils devaient en conséquence ne pas se contenter de recommander vaguement la pratique de quelques vertus; ils devaient ne négliger aucune mesure pour les rendre chères et familières". (10)

⁽⁶⁾ Id., "Observations sur le Gouvernement et les lois des Etats-Unis", 1784, Oeuvres complètes, op. cit. t.8, lettre I, p. 349. En 1774, les Etats de Rhode Island et du Connecticut interdirent l'esclavage et émancipaient ceux qui entraient sur leur territoire. De 1780 à 1804, les Etats du Nord interdirent l'esclavage et la traite, mais il fut maintenu dans les Etats au sud de la Pennsylvanie.

⁽⁷⁾ Ibid., p. 349

⁽⁸⁾ Ibid., p. 351

⁽⁹⁾ Ibid., p. 356

⁽¹⁰⁾ Ibid., Lettre III, p. 433

Mably en vient à la question du but que les législateurs ont proposé à leur nouvelle société, et donc au problème du développement économique: "Toute l'Europe, Monsieur, après avoir craint que vous ne puissiez résister aux forces de la Grande Bretagne, est enchantée aujourd'hui du courage et de la constance qui ne vous ont point abandonnés, et des succes heureux que vous avez obtenus... Toutes les nations en voyant qu'il s'est ouvert une nouvelle branche de commerce à leur industrie, ne songent qu'à s'enrichir des depouilles des Anglais. Je rencontre tous les jours de ces politiques à argent qui n'envient pas votre liberté mais les richesses qui vont fondre sur vous des quatre parties du monde. Ils voient déjà la mer couverte de vos vaisseaux, et regardant l'or comme le nerf de la guerre, de la paix, et l'objet de la plus profonde politique, ils ne manquent point de vous prédire la plus grande prospérité". (11).

Mably développe une analyse critique de la "politique à argent" c'est-à-dire du développement de l'économie capitaliste. S'appuyant sur des économistes de Grande Bretagne, il résume une analyse des résultats contradictoires et des dangers du développement du commerce : "Je crois que si on veut bien en étudier la nature et les effets, on demeurera convaincu que soit dans ses commencements, soit dans sa médiocrité, il (le commerce) est très avantageux à une nation, mais qu'arrivé à son plus haut période par ses progrès ultérieurs, il lui devient réellement dangereux et funeste. D'abord il pourvoit aux nécessites mutuelles des nations commerçantes, il prévient leurs besoins, il augmente leurs connaissances, il les guérit de leurs préjugés, il y étend les sentiments de l'humanité; ensuite il procure au peuple des agréments, il multiplie le nombre des citoyens, il bat de la monnaie, il fait naître les sciences et les arts, il dicte des lois équitables, il répand au long et au large l'abondance et la prosperéité ; mais parvenu enfin à son troisième et plus haut période, il change de nature et produit de tout autres effets. Il amène les superfluités avec l'opulence, il engendre l'avarice, il enfle le luxe ; et en même temps qu'il porte parmi les personnes du plus haut rang un raffinement de délicatesse qui achève de les amollir, il corrompt visiblement les principes de toute la nation".(12)

Et citant Cantillon, il souligne la tendance nécessaire à ce commerce d'abandonner la production nationale pour s'emparer du commerce des pays dont le peuple, plus pauvre, offre une main d'oeuvre à meilleur

marché: "Considérant ensuite le commerce en homme d'état, il (Cantillon) prouve très bien qu'il ne donne et ne peut donner à un peuple qu'une puissance passagère et momentanée. Cette opulence dont il est si fier disparaît promptement, parce que les frais d'un riche commerce étant augmentés, on abandonne ses propres marchandises pour courir après celles d'un peuple pauvre où la main d'oeuvre est à bon marché ... Cependant ... dans les moments d'opulence dont on a joui, on s'est énivré de sa prospérité, on s'est fait des idées chimériques de sa puissance ; on méprise ses voisins parce qu'ils sont moins riches ; on croit avoir le droit de les dominer, ou du moins de les traiter cavalièrement". (13)

Les legislateurs des Etats-Unis ont donne à leurs institutions des formes démocratiques mais la société se porte vers un développement sans frein de la "politique à argent". Etant donné cette situation contradictoire, Mably dans une analyse prospective, indique quelques traits de l'évolution de la société américaine. Les Etats-Unis sont encore essentiellement agricoles, mais le développement du commerce entrainera celui des villes et de leurs industries : "De leur côté, les cultivateurs dans les campagnes ne sentiront encore que les avantages du commerce ; les productions de la terre acquerront un nouveau prix. Les laboureurs, encouragés par les fruits de leurs travaux, défricheront des terres incultes. Les habitants se multiplieront parce que les enfants ne seront point à charge à leurs pères ; il s'établira en même temps des manufactures de tout côté et elles seront également utiles au progrès du commerce et de l'agriculture". (14).

Mais progressivement, ce type de développement économique divisera la société en classes nouvelles : "Il me semble que l'esprit du commerce doit devenir en peu de temps l'esprit général et dominant des habitants de vos villes ... Je crois bien que ces nouveaux enrichis n'auront d'abord que la grosse et sotte vanité que donnent les richesses. Sans dédaigner les citoyens qui auront été moins heureux, ils se croiront seulement plus habiles ... Mais à la seconde, ou tout au plus tard à la troisième génération, pensez-vous que leurs enfants, nés au milieu des richesses, n'auront pas les passions qu'elles donnent

⁽¹¹⁾ Ibid., Lettre IV, p. 438

⁽¹²⁾ Ibid., p. 442, Mably cite ici un ouvrage du Dr Brown

⁽¹³⁾ Ibid., p. 444

⁽¹⁴⁾ Ibid., p. 448

nécessairement ? De quel oeil verront-ils donc cette égalité que vos lois ont voulu établir entre les citoyens ? Ils ne comprendront rien à ces droits inaliénables de souveraineté que vous avez attribués au peuple... Pourquoi ces richesses, qui établissent la différence la plus réelle et la plus sensible entre les hommes, souffriraient-elles chez vous que les pauvres jouissent des mêmes avantages que les richesses ? Votre gouvernement doit donc de toute nécessité, se déformer ... préparant le passage inévitable de la république à l'aristocratie". (15)

Ineluctablement, les villes domineront les campagnes, ce qui créera les germes d'une guerre civile: Je reviens, Monsieur, aux habitants des campagnes ; et je crois qu'occupes d'abord de leurs récoltes et de leurs défrichements, ils seront assez contents de leur sort ; et pourvu qu'ils vendent chèrement leurs denrées, ils ne penseront guère à ce qui se passera dans les villes. Mais tout a un terme dans les choses humaines ... Verront-ils avec indifférence l'orgueil des villes et les prétentions de leurs citadins? Ils ne songeaient pas à être ambitieux ; ils ne songeaint pas même qu'ils étaient libres, parce qu'ils comptaient sur l'égalité établie par les lois. Mais dès qu'ils verront l' orgueil des riches ; quand ils auront lieu de craindre qu'ils ne veuillent s'emparer de toute la puissance publique, ces hommes accoutumés au maniement des armes et qui sentiront leurs forces, consentiront-ils patiemment à devenir les sujets d'une aristocratie ?" (16)

Ce passage de la démocratie à l'aristocratie peut se faire de différentes façons. Par la corruption: "Dès que les bourgeois de vos villes, corrompus par leur fortune, ne regarderont qu'avec mépris les habitants de la campagne et les artisans, n'est-il pas vrai que vos lois auront inutilement établi la plus parfaite égalité ? Ces favoris de la fortune aspireront à former des familles d'un ordre supérieur ... Après avoir essaye et tâté la patience du peuple, l'ambition des riches se contentera-t-elle d'une puissance secrète et clandestine ? ... Rien n'est plus dur que l'empire de l'avarice parce qu'elle est insatiable et toute la fortune de l'état appartiendra bientôt à des hommes qui seront corrompus par la leur". (17)

Par la guerre civile: "Mais si la révolution ne s'opère point par des moyens lents et frauduleux, si les riches au contraire affectent ouvertement ou maladroitement l'empire, on doit être sûr que les citoyens qu'ils vou-

dront traiter en sujets ne le souffriront pas ; l'indignation leur donnera du courage; ils réclameront avec force les lois et l'autorité inaliénable du peuple". (18)

Par la révolution des institutions pour les ajuster, de manière préventive, au caractère aristocratique de la société. Le moyen pour les législateurs est : "de donner au Congrès continental une autorité qui le mette en état de vous être aussi utile pendant la paix dont vous allez jouir, qu'il l'a été pendant la guerre qui vous a fait triompher de vos ennemis ... Lui donner en même temps l'autorité dont il a besoin pour cimenter à la fois votre union et prévenir les malheurs dont je viens de parler" (19).

Ce congrès chargé d'appliquer une politique commune, serait formé de membres des conseils exécutifs de chaque Etat, qui exerceraient leur charge de façon temporaire. Ce Congrès déjà chargé seul de traiter avec les puissances étrangères, déciderait des conventions entre les Etats de l'Union. Il connaitrait comme juge suprême, de tous les différends qui peuvent survenir entre les Etats et aussi entre les divers ordres de citoyens au sein d'un même Etat. Ainsi se formerait une puissance "qui préservera la première classe de citoyens d'une ambition qui finirait par les perdre, et la dernière d'une abjection et d'une misère dont les riches malgré tous leurs efforts, sentiraient bientôt le contre coup". (20) "Alors, conclut Mably, si la confédération américaine, ainsi que je n'ai que trop sujet de le craindre, était entrainée ou poussée par son commerce et ses moeurs vers l'aristocratie, ce sera d'une manière insensible, sans violence et sans convulsion. En accréditant peu à peu les prétentions des riches, on ne cessera pas de protéger les droits des pauvres ... Les pauvres n'étant pas vexés s'accoutumeront à leur sort ; la subordination ne choquera plus les esprits, et le peuple à son aise pensera que les distinctions dont les riches jouissent leur appartiennent légitimement. Ainsi l'aristocratie jouissant paisiblement de ses prérogatives, n'aura en Amérique comme en Suisse, aucun des vices qui lui sont naturels" (21).

in nouvelle constitution un semblant de demo-

eratie. Celte parcelle, mens lui avons donn

⁽¹⁵⁾ Ibid., p. 449

⁽¹⁶⁾ Ibid., p. 451

⁽¹⁷⁾ Ibid., p. 458

⁽¹⁸⁾ Ibid., p. 459

⁽¹⁹⁾ Ibid., p. 466

⁽²⁰⁾ Ibid., p. 474

⁽²¹⁾ Ibid., p. 478

Mably mourut en 1785. En 1787, le Congrès des Etats Unis transformait la constitution et renforçait les pouvoirs au Congrès dans un sens beaucoup plus autoritaire que ne l'avait prévu Mably, en créant la présidence munie d'un droit de veto sur le Congrès.

Mably ne fut pas le seul, on s'en doute, à déceler les germes d'une société de classes d'un type nouveau aux Etats-Unis. Voici comment un habitant du Massachusetts vivait le pouvoir économique des commerçants vers 1776: "Nos commerçants dans leur ensemble sont, d'après les personnes les plus sensées, de grands oppresseurs, autant et même plus, dans la sphère où ils agissent, que nos oppresseurs du ministère en Angleterre. A moins qu'ils ne soient bientôt retenus, soit par la vertu, soit par la contrainte, ils détruiront le pauvre, la veuve, l'orphelin, et tous ceux dont la situation dans la vie les empêche que justice leur soit faite".(22)

La révolution de 1787, adaptant le caractère aristocratique des institutions, avec la structure sociale et le but de la société des Etats-Unis, provoqua de vifs conflits. L'Etat du Rhode Island refusa la nouvelle constitution jusqu'en 1790. Voici l'analyse que fit de la constitution, un opposant (démocrate au sens XVIIIe siècle du terme), imaginant un discours tenu par un fédéraliste dont l'actualité n'échappera pas au lecteur : "Nous, le parti aristocratique des Etats-Unis, nous lamentons des nombreux embarras auxquels la défunte confédération a soumis les bien nés, les gens de la meilleure sorte ramenés au niveau de la canaille. Nous détestons profondément ce frontispice à toute déclaration des droits, que "tous les hommes sont nés égaux". Nous sollicitons l'autorisation - afin de faire le départ entre ceux que nous estimons destinés à gouverner et ceux qui ont été créés pour porter le poids du gouvernement sans avoir la moindre voix au chapitre - de soumettre à nos amis de la première catégorie la défense suivante de notre démocratie monarchique et aristocratique :

I. Dans toutes les sociétés la majorité se compose d'hommes qui sont ... plus aisément convaincus que contraints. Nous avons voulu les satisfaire un peu en leur accordant dans la nouvelle constitution un semblant de démocratie. Cette parcelle, nous lui avons donné le nom populaire de Chambre des représentants. Mais pour nous protéger du danger possible que ferait courir cette chambre basse, nous avons soumis chaque loi qu'elle voterait au double veto de notre chambre haute et du président ... Nous avons supprimé la rotation dans les fonctions qui nous a

longuement laissés perplexes, ce grand moteur d'influence populaire : chacun est éligible de temps à autre, à vie. Ce qui aura un double effet excellent : cela empêchera les représentants de se mêler à la basse classe et de s'imprégner de leurs sentiments absurdes, qu'ils auraient pris à leur compte le jour de la réélection. Grâce à leur maintien permanent en fonction, ils demeureront sous nos yeux et en peu de temps penseront et agiront comme nous, indépendemment des caprices et des partis pris du peuple"(23)

L'analyse réaliste que fait Mably de la société des Etats-Unis est éclairante sur ses conceptions politiques. Il considère que les structures économiques, sociales, et institutionnelles sont étroitement liées et dans une dépendance mutuelle. Pour lui, la société moderne capitaliste, dont les Etats-Unis lui en offraient l'exemple, n'est pas une société démocratique puisque c'est une société de classes, et qu'une démocratie ne peut se constituer sur une telle base. Les institutions ne sauraient se maintenir si elles sont en contradiction avec la base sociale. La démocratie politique, chez Mably, implique la démocratie économique et sociale.

Le compromis trouvé par les législateurs avec la constitution fédérative des Etats-Unis en 1787, inventait des institutions adaptées à cette société nouvelle, et que l'on caractérisa, à l'époque comme une aristocratie tempérée. Peu de gens oseraient croire, en 1983, que nos bonnes démocraties occidentales furent caractérisées, au XVIIIe siècle, comme des aristocraties tempérées, et tempérées de monarchie!

Et pourtant, Mably pensait, on s'en souvient, que le développement des richesses et de l'inégalité ferait, en deux ou trois générations, oublier aux enrichis les principes de liberté et d'égalité des fondateurs des Etats-Unis ("Ils ne comprendront rien à ces droits inaliénables de souveraineté que vous avez attribués au peuple").

En 1976, les Etats-Unis célébraient le bicentenaire de leur Indépendance : "Des écoliers d'Indianapolis ont fait circuler (le texte de la déclaration d'Indépendance de 1776) dans les rues de leur ville sous forme de pétition. Sur 427 personnes, 79 % ont refusé de signer

⁽²²⁾ Cité dans A. KASPI, L'Indépendance américaine, 1763-1789, Archives, 1976, p. 144

⁽²³⁾ Ibid., p. 190

pour ne pas prendre position, parce que le style ne leur a pas plu ou que les idées leur ont semblé "communistes" ". (24)

Se consolera-t-on, se réjouira-t-on, en se disant que le fait même de se payer de mots et de prendre aujourd'hui des aristocraties tempérées de monarchie pour des démocraties, est une manière de compromis auquel les artistocrates durent sacrifier, manière de

Coux qui participérent à l'activité du sécue

tromper le monde en lui faisant croire que les inscriptions aux frontons de nos édifices publics régissent nos sociétés, manière aussi de rappeler aux aristocrates que la très vieille démocratie, aux origines médiévales et rurales, demeure une aspiration plus que millénaire et couvant sous la cendre ? A moitié!

(24) Ibid., p. 208

40110× 40110×



Jam Codo Sulmen rapuit, mez Scopra Tyrannis.